

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1030 13 octobre 2005

SOMMAIRE

A.M. Consulting International S.A., Luxembourg-	Financière Star 1 S.A., Luxembourg	49421
Kirchberg	Finimmo S.A., Luxembourg	49418
Ahcor, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	GNT - Lux S.A., Foetz	49415
All Consulting Company S.A., Luxembourg 49426	Hubis S.A., Greiveldange	49421
Allegoria, S.à r.l., Aspelt	I.B.B., S.à r.I., Luxembourg	49421
Alpha Investimenti Advisory Holding S.A., Lu-	IKB CorporateLab S.A., Luxembourg	49431
xembourg 49408	Ilres S.A., Luxembourg	49414
Alpha Investimenti Sicav, Luxembourg 49409	IMAQS Services, S.à r.l., Windhof/Koerich	49418
Alzette European Clo S.A., Luxembourg 49422	Immobilière Olive Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	
Andante International, S.à r.l., Luxembourg 49413	bourg	49421
Andante International, S.à r.l., Luxembourg 49413	International Strategies S.A., Luxembourg	49424
Andante International, S.à r.l., Luxembourg 49413	Jet Support Services Europe, S.à r.l., Schifflange.	49415
Anpial S.A., Luxembourg	Koblenz und Partner, GmbH, Luxembourg	49424
Ariol, S.à r.l., Fentange 49425	Lea Investments S.A., Luxembourg	49409
C.L.E. Compagnie Luxembourgeoise d'Entre-	Ligia Soparfi S.A., Luxembourg	49411
prises S.A., Luxembourg 49440	Lotraff S.A., Dudelange	49435
Car Company Luxembourg, S.A., Luxembourg 49403	Lucis S.A., Mamer	49414
CM Services, S.à r.l., Bertrange 49416	Lucis S.A., Mamer	49414
Concordium, S.à r.l., Münsbach 49437	Luxembourg International Real Estate Holdings,	
Concordium, S.à r.l., Münsbach 49439	S.à r.l., Luxembourg	49411
Conseillère Immobilière Luxembourgeoise, S.à	Luxembourg International Real Estate Holdings,	
r.l., Emerange 49416	S.à r.l., Luxembourg	49411
Coreval S.A., Luxembourg	MIV Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	49430
CRV Finance S.A., Luxembourg 49400	MIV Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	49431
Ellingen Participations S.A., Luxembourg 49430	Moewe Holding S.A., Esch-sur-Alzette	49416
(The) Emerging Markets Strategic Management	Morgan Stanley Capital (Luxembourg) S.A., Lu-	
S.A., Luxembourg	xembourg	49422
Entreprise Del Col S.A., Luxembourg 49410	MS Equity Products (Luxembourg), S.à r.l., Lu-	
EPS Holding S.A., Luxembourg 49395	xembourg	49424
Etablissements C.P. Bourg Luxembourg S.A.,	Museal S.A., Luxembourg	49416
Helmsange	Ordilux Holding S.A.H., Luxembourg	49396
Eurolux Tours, S.à r.l., Canach	Overnight Euro Express Luxembourg, S.à r.l., Lu-	
Europrop Holding (Luxembourg) II S.A., Luxem-	xembourg	49410 49413
bourg	Pansilva S.A., Mertert	49402
Excalibur Consulting, S.à r.l., Luxembourg 49415	Parc Demeures, S.à r.l., Mersch	49402
Farki Invest S.A., Luxembourg	Profound Market Group, S.à r.l., Luxembourg	49402
Fastnet Luxembourg S.A	ProLogis UK LXXIX, S.à r.l., Luxembourg	49429
Fatecom S.A., Fentange	Promogroup S.A., Luxembourg	47408
Fatecom S.A., Fentange	Putnam International Advisory Company S.A.,	49417
Ferrocommerz S.A., Luxemburg	Luxembourg	4941/



Putnam International Advisory Company S.A.,		Société du Parking d'Esch-sur-Alzette S.A., Lu-	
Luxembourg	49417	xembourg	49408
QLI Administration, S.à r.l., Luxembourg	49394	Stema, S.à r.l., Steinfort	49410
Quatro Invest S.A., Luxembourg	49418	Sunkid S.A., Luxembourg	49412
Restan, S.à r.l., Clemency	49421	Tafi S.A., Wiltz	49395
Rhea S.A., Luxembourg	49394	Tafi S.A., Wiltz	49396
Rixos - FMP Holding, S.à r.l., Luxembourg	49417	TB Lux S.A., Telecom Business Luxembourg S.A.,	
Royal Taxis, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	49402	Luxembourg	49409
Sebastian S.A., Luxembourg	49400	Thiltges & Aulner, S.à r.l., Luxembourg	49410
Sécurité Concept & Equipement S.A., Luxem-		Transworld Fertilizers Holding S.A., Luxembourg	49420
bourg	49439	Van Lanschot Umbrella Fund, Sicav	49412
Selva S.A., Luxembourg	49415	Vinotran S.A., Luxembourg	49408
Serrano S.A., Luxembourg	49394	Walkern, S.à r.l., Luxembourg	49422
Serrano S.A., Luxembourg	49394	Wandergrek S.A., Luxembourg	49412
Silver Whale Enterprises S.A., Luxembourg-Ville.	49432	Web Technologies S.A., Beringen	4941 1
Société de Gestion du Fonds Commun de Placement Idea Fund S.A., Luxembourg	49401	Zademar S.A., Luxembourg	49412
IIICIIL IUCA I UIIU J.M., LUXCIIIDUUI'Y	77701		

QLI ADMINISTRATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 90.181.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00471, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Signature.

Signature.

(044609.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

SERRANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 43.094.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00571, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005. Signature.

(044601.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

SERRANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 43.094.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 mai 2005, réf. LSO-BE00572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

(044599.3/817/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

RHEA, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 27.311.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 mai 2005.

J.-J. Wagner

Notaire

(044463.3/239/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.



EPS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 48.601.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2005.

Signature

Administrateur

(044630.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

TAFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

R. C. Luxembourg B 43.833.

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TAFI S.A., avec siège social à L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Bettingen, alors de résidence à Wiltz, en date du 26 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, de l'année 1993 page 16726, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 43.833.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Nathalie Tasiaux, sans état particulier, demeurant à B-5580 Rochefort, rue de Génimont, Génimont 13,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie Thérèse Tasiaux, retraitée, demeurant à B-6600 Bastogne, 87, rue du Sablon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-François Giaux, commerçant, demeurant à B-5580 Rochefort, rue de Génimont, Génimont 13.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Le transfert du siège social de Luxembourg à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, 34, llôt du Château et la modification subséquente de l'article 2 première phrase des statuts comme suit:

«Art. 2. (première phrase). Le siège social est établi à Wiltz.»

- 2.- La démission du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué avec décharge.
- 3.- La nomination de trois nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2011.
- 4.- La démission du commissaire aux comptes la fiduciaire MONTBRUN avec décharge.
- 5.- La nomination d'un nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de l'an 2011:

La société FIDOM, S.à r.l., avec siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, bureau 34, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 96.945.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, bureau 34 et de modifier par conséquent l'article 2 première phrase des statuts:

«Art. 2. (première phrase). Le siège social est établi à Wiltz.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission du conseil d'administration, notamment:

- Monsieur Marcel Bormann,
- Madame Maeve Cahill,
- Madame Viviane Lauer,
- Monsieur Jeannot Mousel (aussi de sa fonction d'administrateur-délégué).



Et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer trois nouveaux administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2011:

- la société FIDUCIAIRE ARBO S.A., avec siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 97.573,
- la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., avec siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, 34, Ilôt du Château, inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 107.117,
- la société anonyme BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., avec siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 107.480.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes la fiduciaire MONTBRUN et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2011:

- la société FIDOM, S.à r.l., avec siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst, bureau 34, inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 96.945.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à 820,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: N. Tasiaux, M.T. Tasiaux, J.-F. Giaux, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 2 mai 2005, vol. 319, fol. 40, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Biver.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 mai 2005.

(901755.3/2724/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2005.

TAFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

R. C. Luxembourg B 43.833.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 mai 2005.

Pour la société

A. Holtz

Le notaire

(901756.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mai 2005.

ORDILUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 108.356.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1) STORMCRÓW EXPRESS INCORPORATED, une société ayant son siège social à Arango Orillac Building, 2nd floor east, 54th Street, Panama,
- ici représentée par Madame Marie Louise Schmit, employée privée, demeurant professionnelement à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.
 - 2) EPIDOTE INC., une société ayant son siège social à Arango Orillac Building, 2nd floor east, 54th Street, Panama,
- ici représentée par Monsieur Carlo lantaffi, demeurant professionnelement à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.



Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1**er. Il est régi par les présents statuts une société anonyme holding sous la dénomination de ORDILUX HOLDING S.A.
 - Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.
- **Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts, en restant, tant pour les prêts qu'en général pour toutes ses opérations, dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur, ainsi nommé par l'assemblée générale des actionnaires, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, indiqué dans les convocations, ou de l'étranger.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur, confirmés par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en ses lieu et place.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les administrateurs.

- **Art. 9.** En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.
- **Art. 10.** De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.



Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

- **Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 12.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

- Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.
- **Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3^{ième} jeudi du mois d'avril à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

- **Art. 20.** Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.
- Art. 21. l'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 22. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

Art. 23. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.



Année sociale - Répartition des bénéfices

- Art. 24. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 25. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 26. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 27. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le 3^{ième} jeudi du mois d'avril 2006 à 15.00 heures.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille huit cents euros.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1. STORMCROW EXPRESS INCORPORATED:	155 actions
2. EPIDOTE INC.:	155 actions
	310 actions

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,-(trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Sont nommés administrateurs, pour une durée de trois ans:
- a) Monsieur Marco Cameroni, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal; Président du Conseil d'Administration;
- b) Madame Marie-Louise Schmit, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal;
- c) Monsieur Andrea Giovanni Carini, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
 - 3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, pour une durée de trois ans:

Monsieur Claude Weis, comptable, demeurant à Luxembourg.

- 4. Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé, après décision préalable de l'assemblée générale, à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.
 - 5. L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. L. Schmit, C. lantaffi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, vol. 24CS, fol. 41, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2005. (046974.3/211/196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

J. Elvinger.



SEBASTIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 6, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 12.892.

_

Conseil d'Administration:

Les administrateurs suivants ont été élus le 29 avril 2005 resp. le 2 mai 2005, respectivement réélus pour une durée qui expirera lors de l'assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2007 pour statuer sur les comptes annuels de l'exercice 2006:

Monsieur Guy Wolter, directeur d'Arbed e. r, Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;

Monsieur Thierry Wolter, directeur de société, Noerdange;

Monsieur André Wilwert, administrateur de sociétés, Luxembourg;

Monsieur Dirk van Reeth, administrateur de sociétés, Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

L'Assemblée générale des actionnaires du 2 mai 2005 a confirmé le mandat du commissaire aux comptes Madame Diane Diederich-Wolter, analyste financier, Noerdange, pour une durée qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle ordinaire qui se tiendra en 2007 pour statuer sur les comptes de 2006.

Siège social

Le siège social de la société est transféré au 6, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE08023. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046178.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

CRV FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe. R. C. Luxembourg B 82.200.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg, le 4 février 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Onelio Piccinelli, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 25 juin 2004. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Onelio Piccinelli, en qualité d'Administrateur de la société.

Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 4 juin 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
 - Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;
 - Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2005.

CRV FINANCE S.A.

S. Vandi / D. Murari

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06033. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045894.3/043/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.



SOCIETE DE GESTION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT IDEA FUND S.A.,

Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 39.814.

L'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg le 29 mars 2005, a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat d'Administrateurs de Monsieur Carlo Sgarbi et de Monsieur Gabriele Dalla Torre lors de la présente assemblée. l'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Giovanni Mancuso, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Président;
- Monsieur Stéphane Bosi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Mauro Giubergia, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, Madame Astrid Goergen, employée privée au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2005.

S. Bosi / M. Giubergia

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06035. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045891.3/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

THE EMERGING MARKETS STRATEGIC MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 28.253.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2005

En date du 7 avril 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a pris les résolutions suivantes:

- l'Assemblée Générale a reconduit le mandat de Messieurs Guy Vernier, Monsieur Christian Klimpf, Monsieur Jean-Yves Colin, Monsieur Christian Homolle, Monsieur Philippe Zaouati et Monsieur Etienne Lombard, en qualité d'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005;
- l'Assemblée Générale a reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 7 avril 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

P. Zaouati

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02772. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045109.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

AHCOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 2002, route de Belval. R. C. Luxembourg B 96.399.

Procès-verbal de l'assemblée générale extra-ordinaire du 2 juin 2005

L'an deux mille cinq, le deux juin à 15.00 heures, les associés de la société, se sont réunis à Esch-sur-Alzette sur convocation du gérant.

L'assemblée est présidée par Monsieur Santos Rocha Manuel en sa qualité de gérant technique associé.

Le président constate que tous les associés sont présents,

à savoir:

- Lui-même, propriétaire de 50 parts;
- Monsieur Da Silva Taveira Gomes Antonio Manuel, propriétaire de 50 parts.

Total des parts présentes ou représentées: 100 parts soit la totalité du capital social.



Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant:

- Transfert de l'adresse du siège social de la société.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège de la société à la nouvelle adresse suivante:

L-4024 Esch-sur-Alzette, route de Belval, nº 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Pouvoir est donné à la personne porteuse des présentes pour accomplir les formalités légales de dépôt. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15.30 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

M. Santos Rocha / M. Da Silva Taveira Gomes.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01233. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(045867.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2005.

PARC DEMEURES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch. R. C. Luxembourg B 68.757.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03520, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, en mai 2005.

Pour PARC DEMEURES, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(043868.3/568/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

ROYAL TAXIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 69.929.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07379, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 31 mai 2005.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(044016.3/612/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

PROFOUND MARKET GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 65.824.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06770, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Par procuration

Signatures

(044163.3/710/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.



CAR COMPANY LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 24, rue de l'Ouest. R. C. Luxembourg B 46.591.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires, tenue au siège de la société le lundi 2 mai 2005 à 11.35 heures

Nominations statutaires.

Sont nommés ou confirmés dans leur mandat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les résultats de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2005.

En tant qu'administrateurs:

Monsieur Martin L. Taylor, administrateur de sociétés, résidant à B-3080 Tervuren, Museumlaan 47.

Monsieur Martin L. Taylor est nommé président du conseil d'administration.

Monsieur Michel Engels, directeur administratif et financier, résidant à L-8392 Nospelt, 37, rue de Simmerschmelz, ce dernier remplira également les fonctions d'administrateur délégué.

Monsieur Cedric de Bellefroid, administrateur de sociétés, résidant à B-1380 Lasne, rue du Chène au Corbeau 57.

Monsieur Jean-Louis Rigaux, administrateur de sociétés, résidant à L-8147 Bridel, 11, rue des Prés.

En tant que commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, représenté par Monsieur Philippe Pierard, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

M. Engels / J.-L. Rigaux

Administrateur-délégué / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07828. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044039.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

FERROCOMMERZ S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2086 Luxemburg, 23, avenue Monterey. H. R. Luxemburg B 11.201.

Auszug aus der Beschlussfassung der Verwaltungsratssitzung vom 31. Januar 2004

Herrn Wolfgang Christian, Rechtsanwalt, Opernplatz 2, 60313 Frankfurt a.M., geboren am 16. November 1950 in Rostock, ist als Nachfolger von Herrn Franz-Josef Seipelt ernannt, der sein Amt als Verwaltungsratsmitglied niedergelegt hat. Die Ergänzungswahl von Herrn Wolfgang Christian wird der kommenden ordentlichen Generalversammlung zur Ratifizierung vorgelegt.

Den 31. Januar 2004.

Für den beglaubigten Auszug

FERROCOMMERZ S.A.

Unterschrift / Unterschrift

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06468. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044101.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

FASTNET LUXEMBOURG, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 62.713.

Recueil des Signatures Autorisées / List of Authorised Signatures

Règles de signatures / Signatures rules

Signatures permettant la sortie de fonds

Une signature A1 permet une sortie de fonds illimitée sous double signature avec A1 ou A2.

Une signature A2 permet des sorties de fonds plafonnées à 250.000 EUR sous double signature avec A2 et illimitées avec A1.

Signatures opérationnelles

Les signatures opérationnelles permettent la validation des envois d'informations à des tiers, ainsi que la validation de toute correspondance et de tout document contractuel.

Une double signature est exigée pour toute transmission d'informations dont au moins une signature ci-après:

Signature A

Toute personne disposant d'une signature pour sortie de fonds A1 ou A2 dispose d'office d'une signature opérationnelle A.



Elle permet la relation avec les autorités réglementaires, les auditeurs, la gestion des réclamations clients, l'ouverture de relation avec un promoteur, la validation et la signature d'un contrat.

Signature B

Réponse à des cas de figure problématiques, validation de tâches spécifiques sortant de la routine quotidienne, validation des traitements quotidiens et envoi d'informations traitées à un tiers.

Signature C

Communication d'informations à des tiers à titre uniquement informatif.

Rules relating to expenditures

One signature A1 acting with any A1 or A2 signature may commit the company for amount without limitation. One signature A2 acting with any A1 signature may commit the company for amount without limitation and for amount up to EUR 250,000 with another signature A2.

Operational signatures

Operational signatures allow to validate information sent to third parties, validate all correspondences and contractual agreements.

In each case, a double signature is requested for any transmission of information, with at least one of the following signatures:

Signature A

Each person with an A1 or A2 signature for payments has automatically an operational signature A.

It allows relation with supervisory bodies, auditors, claim management, opening of relations with promotors, validation and signature of an agreement.

Signature B

Answer to problematic situations, validation of specific tasks out of the day-to-day work, validation of the daily treatments and communication of validated information to third parties.

Signature C

Communication of informations to third parties with information purpose only.

1.1. Signatures A

Amand Jean-Maurice

Bavay Barbara

Bofferding Jacques

Braconnier Didier

De Clermont Marie-Agnès

Durand Philippe

Euler Lucien

Fromont Guillaume

Heger Jean-Paul

Herfeld Yveline

Jacquemin Jean-Luc

Marion François

Menez Marie-Victoire

Mouraux Mary-Lise

Scharfe Robert

Servais Jean-Marc

Weynand Pascal

Zanelli Paul

1.2. Signatures A1

Bofferding Jacques

Durand Philippe

Euler Lucien

Fromont Guillaume

Heger Jean-Paul

Marion François

Scharfe Robert

Zanelli Paul

1.3. Signatures A2

Amand Jean-Maurice

Braconnier Didier

De Clermont Marie-Agnès

Herfeld Yveline



Jacquemin Jean-Luc Mouraux Mary-Lise Servais Jean-Marc Weynand Pascal

1.4. Signatures B

Adam Marilyne

Ait-Si-Ahmed Sybille

Alvarez Isabelle

Audousset Christophe

Babou-Carimbacasse Lau

Baerten Anne-Marie

Barthélémy Laurence

Bartiaux Bénédicte

Bastin Marie-France

Bertrand Sophie

Blaise Jérémy

Bock Frédéric

Borlon Anne

Bosquée Pascale

Boulanger Frank

Boulanger Stéphane

Brasseur Caroline

Calay Catherine

Calvano Salvatore

Carioli Etienne

Ceruzzi Luigi

Claes Jean-Pierre

Coibion Geoffrey

Danek Isabelle

Dantinne Frédéric

De Wachter Isabelle

Decoux Jean-Noël

Delogne Gaëtan

Derval Sébastien

Dolizy Philippe

Domingues Dominique

Feltesse Michel

Feltz Régis

François Véronique

Gillard Philippe

Gottwalles Frank

Guebels Vincent

Hardy Claude

Hermans Sabine

Hickethier Isabelle

Hilaire Sébastien

Hirtz Karin

Hyne Eric

Jaugeon Yannick

Jeanmoye Françoise

Job Olivier

Jungmann Laetitia

Karaca Selda

Kurtz-Enjolras Eve

Landsheere Gregory

Lanfant Sébastien

Laplane Stéphanie

Lejour Christine

Loiseau Anne-Catherine

Loisel Virginie



Marques Luis

Masson Jérôme

Mathieu Michael

Nefontaine Tamara

Nicolas Lucie

Palmieri Daniel

Perignon Morgane

Prime Nicolas

Protin Christophe

Ramos Carine

Raskin Vincent

Rau Pascal

Rosati Sylvain

Sanglier Valérie

Schoellen Sonja

Scholtes Laurence

Schwarz Michel

Sebastiani Davide

Servais Alain

Soenens Alexis

Trinquet Eric

Vandeput Nathalie

Vanderperren Catherine

Varoqui Jérôme

Vatriquant Olivier

Vaz Jean

Verdin Alexandre

Vermeersch Pascale

Vignoul Valérie

Waltener Philippe

Weber Séverine

Wenkin Martine

Woygnet Pascal

Wyard Christophe

1.5. Signatures C

Aamodt Astrid

Abbracciavento Angelo

Aktas Ali

Alvarez Fabiola

Bilocq Emmanuelle

Bitzberger Laurent

Bohez Michel

Bortolini Christophe

Bouchnafa Antoinette

Bouguern Fatima

Bouschbacher Valérie

Bouster Muriel

Brolet Astrid

Celano Salvatore

Chafra Abdellah

Chardot Carine

Collette Damien

Comblen Julie

Conti Armelle

Curci Dominique

Da Silva Céline

De Kerleau Mireille

De March Catherine

Decker Stéphanie

Deiss Olivier



Depoorter Luc

Devillet-Mouton Sylviane

Dier Pierre-Henri

Diliberto Emile

Egee Anne-Sophie

El Deghidy Maud

Felten Nathalie

Formica Sandrine

Fournier Céline

Fox Steve

Frebutte Isabelle

Freneix Sylvain

Genois Emmanuel

Godefroid-Lazzari Brigitte

Goepfert Laurence

Haupert Michael

Hemery Catherine

Jankowska Barbara

Lambinet Sophie

Lapeyre Christelle

Leclerc Stéphanie

Legrand Thierry

Lippis Gerald

Mancini Fabienne

Martinot Sophie

Mathieu Geoffrey

Meridja Mohand

Meriggiola Patricia

Moise Michael

Muller Cécile

Muller Fabienne

Muller Jean-François

Nicolas Hervé

Nitelet Sylvia

Olbrechts Géraldine

Pécheur Hugues

Perpereau Eric

Pinto Manuelle

Portela-Marin Juan-Pablo

Praile Sophie

Repelin Patrick

Ricciuti Silvia

Richard Laurence

Rigaux David

Santamarianova Edith

Schellenberger Arnaud

Schmit Elise-Marie

Schutz Béatrice

Thiriat Régine

Urbes Stéphane

Uselding Pierre-Michel

Valance Stéphanie

Valeriani Isabelle

Vergnol Laetitia

Watrin Michael

Wery Benoît

Zanier Brigitte

Le 17 mai 2005.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06526. – Reçu 68 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044020.2//260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.



VINOTRAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 80.734.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07088, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Signatures.

(044160.3/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

PROMOGROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 36.276.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 25 mai 2005, que:

1. Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de Madame Marie-Christine Hummel, employée privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, et de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, a été renouvelé avec effet rétroactif au 2 juin 2003.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2006.

2. Le mandat de commissaire aux comptes la société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., Réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a été renouvelé avec effet rétroactif au 2 juin 2003.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2006.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07348. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044167.3/751/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

SOCIETE DU PARKING D'ESCH-SUR-ALZETTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 104.610.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06449, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Signature.

(044197.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

ALPHA INVESTIMENTI ADVISORY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 74.022.

Suite à la démission de Madame Anja Grenner en date du 25 avril 2005 et à la cooptation en remplacement de Madame Anne-Marie Goffinet en date 25 avril 2005 le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Cosimo Bisiach, Chief Executive Officer, ALPHA SIM, S.p.A., Via Borgonuovo, I-20121 Milan;

Monsieur Léon Hilger, Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

Madame Anne-Marie Goffinet, Assistant Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Pour ALPHA INVESTIMENTI ADVISORY HOLDING S.A., Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06629. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044178.3/1126/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.



ALPHA INVESTIMENTI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 74.023.

Suite à la démission de Madame Anja Grenner en date du 25 avril 2005 et à la cooptation en remplacement de Madame Anne-Marie Goffinet en date 25 avril 2005 le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Cosimo Bisiach, Chief Executive Officer, ALPHA SIM, S.p.A., Via Borgonuovo 27, I-20121 Milan;

Monsieur Jean Bodoni, Senior Vice President, EXPERTA CORPORATE & TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;

Madame Anne-Marie Goffinet, Assistant Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg;

Monsieur Carlo Mozzi, Chief Executive Officer, ALPHA SIM S.p.A., Via Borgonuovo 27, I-20121 Milan.

Pour ALPHA INVESTIMENTI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06628. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044176.3/1126/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

LEA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 79.550.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 mai 2005

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur la mise en liquidation de la société comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Marco Lagona, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Lorenzo Patrassi, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Emanuela Brero, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

M. Luca Gallinelli, 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07397. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044175.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

TB LUX S.A., TELECOM BUSINESS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt. R. C. Luxembourg B 34.550.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 mai 2005

Les actionnaires de la société anonyme, TELECOM BUSINESS LUXEMBOURG S.A. en abrégé TB LUX S.A., réunis en assemblée générale extraordinaire à Luxembourg le 4 mai 2005, ont décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

Le siège de la société est transféré à l'adresse suivante:

4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Ce transfert de siège prend effet rétroactivement au 1er mai 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05671. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(044277.3/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.



OVERNIGHT EURO EXPRESS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 2, rue des Celtes.

R. C. Luxembourg B 36.584.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(044196.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

STEMA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Steinfort, 38, rue de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 21.655.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06448, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(044198.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

ENTREPRISE DEL COL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 33, avenue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 43.389.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06440, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(044199.2/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

FARKI INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 78.260.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06478, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FARKI INVEST S.A.

Signatures

Administrateurs

(044224.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

THILTGES & AULNER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 80.615.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 avril 2005

L'an deux mille cinq, le six avril à 11.00 heures.

Les associés de la société THILTGES & AULNER, S.à r.l. se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, à Luxembourg et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Le siège de la société est transféré de 21-23, rue Henri VII, L-1725 Luxembourg à L-1511 Luxembourg, 111, avenue de la Faïencerie.

Ce transfert prend effet immédiatement.

Luxembourg, le 6 avril 2005.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05668. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(044280.3/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.



LUXEMBOURG INTERNATIONAL REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 89.955.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06500, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l.

Signatures

Gérants

(044219.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 89.955.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06497, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL REAL ESTATE HOLDINGS, S.à r.l.

Signatures

Gérants

(044221.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

LIGIA SOPARFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 66.232.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06349, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

LIGIA SOPARFI S.A.

A. De Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(044227.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

WEB TECHNOLOGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7591 Beringen, 8, rue Hurkes.

R. C. Luxembourg B 77.431.

Il résulte d'une lettre recommandée adressée à la société en date du 24 mai 2005, que Monsieur Tom Weber, demeurant 36, rue de Strassen à L-8084 Bertrange, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

Il résulte d'une seconde lettre recommandée adressée à la société en date du 23 mai 2005, que Monsieur Norbert Meisch, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette, démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société.

Il résulte d'une troisième lettre recommandée adressée à la société en date du 23 mai 2005, que la société W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, S.à r.l., avec siège 54, boulevard Napoléon ler à L-2210 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes de la société.

Beringen, le 25 mai 2005.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07385. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(044295.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.



WANDERGREK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 39.622.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06350, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

WANDERGREK S.A.

M.-F. Ries-Bonani / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(044229.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

ZADEMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 87.934.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06351, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour ZADEMAR S.A.

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

F. Innocenti / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

(044231.3/545/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

SUNKID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 60.920.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06352, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

SUNKID S.A.

A. De Bernardi / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

(044234.3/545/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

VAN LANSCHOT UMBRELLA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

R. C. Luxembourg B 38.199.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 30 mai 2005.

L.J. Bevelander / D.M. Dijkstal.

(044243.3/695/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

EUROPROP HOLDING (LUXEMBOURG) II S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 32.113.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06681, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Signature.

(044289.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.



ANDANTE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 67.682.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour ANDANTE INTERNATIONAL, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(044248.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

ANDANTE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 67.682.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour ANDANTE INTERNATIONAL, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(044249.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

ANDANTE INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 67.682.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06061, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour ANDANTE INTERNATIONAL, S.à r.l.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(044245.3/536/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

PANSILVA S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig. H. R. Luxemburg B 39.028.

Auszug der Beschlüsse der Ordentlichen Generalversammlung vom 15. April 2005

Die Sitzung wurde um 11.00 Uhr durch den Vorsitzenden eröffnet.

Nach eingehender Beratung hat die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- LUX-AUDIT S.A., mit Sitz in L-1510 Luxemburg, 57, avenue de la Faïencerie, wird mit Rückwirkung zum 1. Januar 2002 als Aufsichtskommissar der Gesellschaft ernannt.
 - LUX-AUDIT S.A. akzeptiert sein Mandat, das mit der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2008 endet.

Mertert, den 15. April 2005.

PANSILVA S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05676. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(044284.3/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.



ILRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière. R. C. Luxembourg B 16.186.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 décembre 2004

Les actionnaires de la société ILRES S.A., réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, en date du 22 décembre 2004, ont décidé, à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

- Les mandats des administrateurs:

Louis Mevis, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, 10, rue Bernard Haal;

Claude Bintz, administrateur de société, demeurant à Steinsel, 20, rue des Sangliers ;

Roland Kaiser, administrateur de société, demeurant à Niederkorn, 115, av. de la Liberté;

Liette Reuter, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, 41, rue Paul Wilwertz;

Theodorus Hess, administrateur de société, demeurant à Heiloo (Pays-Bas), Oudburgerlaan 41;

Nicolaas Tesselaar, administrateur de société, demeurant à Velsen-Zuid (Pays-Bas), Driehuizerkerkweg 11,

étant arrivés à échéance, ces derniers ne sont plus administrateurs de la société.

- Sont nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2005:

Monsieur Jeroen Veldstra, administrateur de société, demeurant à Voorschoten, (Pays-Bas);

Monsieur Henricus Johannes Kuijten, administrateur de société, Amsterdam (Pays-Bas), Mr. P.N. Arntzeniusweg, 22;

Monsieur Louis Mevis, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, 10, rue Bernard Haal.

- Les administrateurs nouvellement nommés déclarent accepter leur mandat.
- De même, le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Jos Andriessen, demeurant à Amsterdam (Pays-Bas), Orlyplein, 10, étant arrivé à échéance, ce dernier n'est plus commissaire aux comptes de la société.
 - Est nommé commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2005: Monsieur C.A.M. Renne, Aalsmeer (Pays-Bas), Vuurdoornstraat, 5.
 - Le commissaire aux comptes nouvellement nommé déclare accepter son mandat.
 - Par ailleurs, il est porté à la connaissance des tiers que le siège social a été transféré à l'adresse suivante: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.

Luxembourg, le 22 décembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la sociéité

I Mevis

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07308. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044283.3/503/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

LUCIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 78.834.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07499, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 30 mai 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(044253.3/695/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

LUCIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 78.834.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07501, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 30 mai 2005.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / F. VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

(044252.3/695/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.



SELVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 52.328.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 29 octobre 2004

Est nommé Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Romano Marniga, Président du Conseil d'Administration démissionnaire. Monsieur Romano Marniga reste administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE03585. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(044268.3/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

GNT - LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 10, rue de l'Avenir.

R. C. Luxembourg B 87.699.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 avril 2005:

- que Monsieur Rodolf Kervella, chargé d'affaire, demeurant au 3bis, rue Sainte-Croix, Freistroff, France, a été nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Daniel Serriere, administrateur démissionnaire;
- que Monsieur Pascal Fuss, chargé d'affaire, demeurant au 42, rue du Colombier, Trémery, France, a été nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Patrick Stephan, administrateur démissionnaire;
- que le mandat des nouveaux administrateurs, Messieurs Rodolf Kervella et Pascal Fuss, expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008;
- que BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes, en remplacement de Monsieur Christian Jamin, commissaire aux comptes démissionnaire;
- que le mandat du nouveau commissaire aux comptes, BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044271.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

JET SUPPORT SERVICES EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3858 Schifflange, 24, rue Denis Netgen.

R. C. Luxembourg B 74.037.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Signature.

(044291.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

EXCALIBUR CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 71.982.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EXCALIBUR CONSULTING, S.à r.l.

Signature

(044309.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.



MUSEAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 19, rue du Saint-Esprit. R. C. Luxembourg B 66.413.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 juillet 2004

Les actionnaires décident à l'unanimité de reconduire pour une nouvelle durée de six années le mandat des administrateurs actuellement en place, à savoir:

- Monsieur Pierre-Antoine Laurent, administrateur de société, demeurant à F-75015 Paris;
- Madame Elisabeth Ducottet, PDG de société, demeurant à F-92200 Neuilly sur Seine;
- Madame Anne-Marie Laurent, PDG de société, demeurant à F-75017 Paris;
- Madame Nathalie Laurent-Le Baud, contrôleur de gestion, demeurant à F-75015 Paris.

Les actionnaires décident également de nommer un cinquième administrateur, en la personne de Monsieur Robert Kneip, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Pierre-Antoine Laurent est nommé administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Le mandat du Commissaire aux Comptes, à savoir la société WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, W.M.A., S.à r.l., avec siège social 54, boulevard Napoléon I^{er} à L-2210 Luxembourg, est également reconduit pour une nouvelle période de six années.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 5 juillet 2004.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07047. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(044301.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

CM SERVICES, S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 12, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 68.970.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour CM SERVICES, S.à r.l.

Signature

(044310.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

MOEWE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Louis Pasteur. R. C. Luxembourg B 70.251.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, réf. LSO-BE06299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour MOEWE HOLDING S.A.

Signature

(044311.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

CONSEILLERE IMMOBILIERE LUXEMBOURGEOISE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 89.677.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2005, réf. LSO-BE03294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juin 2005.

Signature.

(044443.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.



PUTNAM INTERNATIONAL ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 11.196.

_

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 avril 2005

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Madame Joan Leary,
- Monsieur Joseph P. Petitti,
- Monsieur Todd Speros.

Est nommé Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- Madame Stacy M. Mills.

Est nommé Réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- DELOITTE S.A.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07059. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044315.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

PUTNAM INTERNATIONAL ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 11.196.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE07060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Signature

(044313.3/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

RIXOS - FMP HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 105.130.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises le 31 mai 2005

L'unique Associé de RIXOS - FMP HOLDING, S.à r.l. (la «société»), a décidé comme suit:

- de nommer Sandra Merloni-Horemans, administrateur de sociétés, résidant professionnellement au c/o Onyx 25, Voie des Traz CH-1211 Geneva 5, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Mehmet Eskici, administrateur de sociétés, résidant professionnellement au c/o The Rixos Group, Caglayan Mah.Barinaklar Bulvari 65, 07230 Antalya, Turquie, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat:
- d'accepter la démission de Peter Blauw, administrateur de sociétés, résidant professionnellement au c/o Five Mounts Advisors BV, Haaksbergweg 59, 1101 CR Amsterdam ZO, Pays Bas, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

- Joseph Mayor,
- Alain Heinz,
- Sandra Merloni-Horemans.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

A. Heinz

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2005, réf. LSO-BF00275. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044398.3/587/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.



FINIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich. R. C. Luxembourg B 107.908.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 27 avril 2005 que: Conformément à l'autorisation qui lui a été donnée par l'assemblée générale qui s'est tenue en date du 27 avril 2005, le conseil d'administration a nommé Monsieur Serge Patry, administrateur de société, demeurant à Collonge-Belerive, 243, route de Malagnou, CH-1224 Chêne-Bougerie, en qualité d'administrateur-délégué de la société en charge de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation en ce qui concerne cette gestion avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature et a décidé de lui donner droit de co-signature obligatoire.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE02928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044361.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

QUATRO INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich. R. C. Luxembourg B 30.917.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 12 janvier 2005 que:

- Le conseil d'administration accepte la démission de ses fonctions d'administrateur de Monsieur Koen De Vleeschauwer et décide de nommer en son remplacement Monsieur Georges Pierce, demeurant Tucson aux USA.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01174. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044363.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

ALLEGORIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5720 Aspelt, 3, Um Klaeppchen. R. C. Luxembourg B 99.042.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2005, réf. LSO-BE07743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE REISERBANN, Société Civile

Signature

(044394.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

IMAQS SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof/Koerich, 2, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 108.171.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Oronzo Terruli, administrateur de société, né à Saint-Josse-Ten-Noode (Belgique) le 19 septembre 1968, demeurant à B-1780 Wemmel (Belgique), avenue J. De Ridder n° 13.

Lequel comparant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de IMAQS SERVI-CES. S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Koerich.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une assemblée des associés.



La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la vente sous toutes ses formes y compris l'importation, l'exportation, la représentation et le courtage de software et d'instruments de mesure, et cela pour son compte propre ou pour le compte de tiers.

Elle pourra notamment exercer les activités suivantes:

- location de machines,
- conseil en management et organisation industrielle,
- consulting pour le secteur industrie,
- mesure, contrôle de pièces, machines et maintenance de machines sur site,
- reverse engineering et prestation en Conception Assistée par Ordinateur (C.A.O.) et produits apparentés.

La société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra avoir toute activité industrielle et/ou commerciale, mobilière et/ou immobilière de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de son objet social.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.
 - Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

- Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.
- **Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.



Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

- Art. 15. En cas de dissolution de la société, après que la totalité des dettes de la société ait été payée, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.
- Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 17. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2005.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les cent (100) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille cent Euros (EUR 1.100-).

Décision de l'Associé Unique

- 1.- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée:
- Monsieur Oronzo Terruli, prénommé.
- 2.- Est nommée gérante administrative pour une durée indéterminée:
- Madame Brigitte Lucienne De Ridder, employée privée, née à Watermael-Boitsfort (Belgique) le 22 juin 1964, demeurant à 13 avenue J. De Ridder à B-1780 Wemmel (Belgique).

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant technique.

3.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-8399 Windhof, Commune de Koerich, 2, Route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Terruli, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, vol. 1485, fol. 49, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

G. Lecuit.

(043723.3/220/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mai 2005.

TRANSWORLD FERTILIZERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 60.745.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE08008, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(044402.3/587/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.



IMMOBILIERE OLIVE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 84.954.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE08006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO. S.A.

Signature

(044403.3/587/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

I.B.B., S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 53.114.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE04110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juin 2005.

Signature

Mandataire

(044404.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

RESTAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4960 Clemency, 34, rue de Bascharage.

R. C. Luxembourg B 56.100.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE04101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juin 2005.

Signature

Mandataire

(044405.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

HUBIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5426 Greiveldange, 12A, A Benzelt.

R. C. Luxembourg B 72.936.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE04107, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juin 2005.

Signature

Mandataire

(044414.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

FINANCIERE STAR 1, Société Anonyme, (anc. FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. Sub 1).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 89.404.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 1er juin 2005.

J. Elvinger

Notaire

(044411.3/211/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.



ANPIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 55.617.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 mai 2005, réf. LSO-BE04109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1er juin 2005.

Signature

Mandataire

(044418.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

ALZETTE EUROPEAN CLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 101.870.

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire lors de sa tenue le 31 mai 2005 que Monsieur Jan-Willem van Koeverden Brouwer, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société avec effet immédiat au 31 mai 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Marc Chong Kan. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE08022. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044420.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

MORGAN STANLEY CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 45.753.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à luxembourg, en date du 29 novembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 33 du 27 janvier 1994.

Les comptes annuels au 30 novembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} juin 2005, réf. LSO-BF00153, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORGAN STANLEY CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(044430.3/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

WALKERN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 55.237.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the fourth of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mr. Hubert Janssen, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

«the proxy»

acting as a special proxy of WALKERN LIMITED, having its registered office at, 60, Circular Road, Douglas, Isle of Man;

«the mandator»

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:



- I. That the société à responsabilité limitée WALKERN, S.à r.l., a limited company having its registered office at, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 55.237, has been incorporated by deed enacted on the 7th of June 1996.
- II. That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée WALKERN, S.à r.l. amounts currently to EUR 12,394.68, represented by 50 shares with a nominal par value of EUR 247.89 each, fully paid up.
- III. That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of société à responsabilité limitée WALKERN, S.à r.l.
- IV. That the mandator acquired all shares of the predesignated company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.
- V. That the mandator declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.
 - VI. That the shareholder's register of the dissolved company has been cancelled.
 - VII. That the mandator fully discharges the managers for their mandate up to this date.
- VIII. That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the registered office of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Follows the translation in French of the foregoing deed, being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi:

L'an deux mille cinq, le quatre avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu

Monsieur Hubert Janssen, juriste, résidant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de WALKERN LIMITED, ayant son siège social au, 60, Circular Road, Douglas, Isle of Man;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I. Que la société à responsabilité limitée WALKERN, S.à r.l., ayant son siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 55.237, a été constituée suivant acte reçu le 7 juin 1996.
- II. Que le capital social de la société à responsabilité limitée WALKERN, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à 12,394.68 euros, représentés par 50 actions ayant chacune une valeur nominale de 247.89 euros, intégralement libérées.
- III. Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société WALKERN, S.à r.l.
- IV. Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- V. Que son mandant déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
 - VI. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.
- VII. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- VII. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2005, vol. 147S, fol. 79, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2005. (044415.3/211/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2005. J. Elvinger.



INTERNATIONAL STRATEGIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 86.889.

Assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement

L'an deux mille cinq, le 1er janvier.

S'est réunie l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL STRATE-GIES S.A. ayant son siège à 6, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 86.889.

L'assemblée est ouverte et présidée par Gilles Malhomme, employé privé, demeurant, 3, rue Nicolas SIMMER à L-2538 Luxembourg.

Il est appelé aux fonctions de secrétaire Laetitia Moras, employée privée, demeurant professionnellement à 31, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg.

Il est appelé aux fonctions de scrutateur Gontran Stiernon, conseil économique, demeurant à B-1500 Halle, 525, Chaussée de Nivelles (Belgique).

Le bureau constate:

1. Que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire et le scrutateur, les actionnaires présents ou représentés.

La liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

2. Qu'il appert de la prédite liste de présence que la majorité des actions sont représentées à l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, qui peut décider valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après examen de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement d'adresse du siège social.

Première résolution

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des voix, décide de changer l'adresse du siège social au 31, Val Sainte Croix à L-1371 Luxembourg.

Plus rien étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Signature / Signature / Signature

Le Président / La Secrétaire / Le Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE08034. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044421.3/1091/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

MS EQUITY PRODUCTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 12.500,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 81.149.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 890 du 17 octobre 2001.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2005, réf. LSO-BF00154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MS EQUITY PRODUCTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(044433.3/250/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

KOBLENZ UND PARTNER, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 20, place Guillaume.

R. C. Luxembourg B 39.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05682, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

Pour KOBLENZ UND PARTNER GmbH

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

(044510.3/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.



FATECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5825 Fentange, 45, rue Victor Feyder. R. C. Luxembourg B 39.977.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous tiers que:

- Madame Dominique Marchal, employée privée, née à Belencito (Colombie) le 19 novembre 1955, demeurant à L-5825 Fentange, 45, rue Victor Feyder, prise en sa qualité d'administrateur de la société FATECOM S.A., a démissionné avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 mai 2005.

Pour extrait conforme

D. Marchal

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07270. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044449.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

FATECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5825 Fentange, 45, rue Victor Feyder. R. C. Luxembourg B 39.977.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous tiers que:

- Monsieur Marc Jeoffroy, plâtrier-placatiste, né à Metz (France) le 13 août 1966, demeurant à F-54580 Moineville, 25, Quartier de l'Espérance, pris en sa qualité d'administrateur, administrateur-délégué et Président du Conseil de la société FATECOM S.A., a démissionné avec effet immédiat.

Luxembourg, le 25 mai 2005.

Pour extrait conforme

M. Jeoffroy

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07272. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044450.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

ARIOL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5825 Fentange, 45, rue Victor Feyder. R. C. Luxembourg B 50.925.

Assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2005

L'an deux mille cinq, le 20 avril.

A comparu:

Madame Dominique Marchal, gérante, née à Belencito (Colombie) le 19 novembre 1955, demeurant à L-5825 Fentange, 45, rue Victor Feyder,

associée unique de la société ARIOL, S.à r.l., avec siège social à L-5825 Fentange, 45, rue Victor Feyder, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.925, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 26 avril 1995, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 361 du 2 août 1995, modifiée sous seing privé en date du 14 mai 1996, publiée audit Mémorial C numéro 455 du 14 septembre 1996, modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 9 juillet 2004, publiée audit Mémorial C numéro 950 du 24 septembre 2004, modifiée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorf notaire de résidence à Mondorf les Bains, en date du 21 février 2005, non encore publiée,

prend la résolution suivante:

Résolution unique

Madame Dominique Marchal, préqualifiée et Monsieur Erich Muller, né à Hockweiler (Allemagne) le 23 mai 1965, demeurant à D-54636 Idesheim (Allemagne), 5, rue Aubach, sont confirmés dans leurs fonctions de gérant technique de la société pour une durée indéterminée dans leur domaine d'activité respectif.

La société sera dorénavant valablement engagée par la signature individuelle d'un des deux gérants techniques prénommés, selon les modalités suivantes:

- la société sera valablement engagée par la signature individuelle de Madame Dominique Marchal pour tous les engagements afférents à son domaine d'activité.
- la société sera valablement engagée par la signature individuelle de Monsieur Erich Muller pour tous les engagements relatifs à l'activité de plafonneur-façadier et ne dépassant pas un montant de mille cinq cents euros (1.500,- EUR). Pour tous montants supérieurs la signature conjointe des deux gérants est requise.



De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associée unique de la société.

D. Marchal

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2005, réf. LSO-BE03020. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044451.3/000/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

EUROLUX TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5412 Canach, 2, rue Belle-Vue. R. C. Luxembourg B 25.629.

Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social en date du 15 février 2005

Les associés se sont réunis pour procéder au remplacement de son gérant démissionnaire.

L'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1. La démission du gérant Lucien Thill est acceptée.
- 3. Madame Gudrun Thull-Skuladottir est nommée nouveau gérant.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la réunion est levée.

J. Clement / P. Hatzl

Représentés par Monsieur Lucien Thill suivant procuration du 24 janvier 2005

A. Gross / S. Lorenzen

- / Représenté par Monsieur Lucien Thill suivant procuration du 17 février 2004

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2005, réf. LSO-BC00703. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(044452.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

ETABLISSEMENTS C.P. BOURG LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7257 Helmsange, 14, rue Millewee.

R. C. Luxembourg B 9.635.

Le bilan au 31 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2005, réf. LSO-BF00406, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange, le 26 mai 2005.

Signature.

(044455.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

ALL CONSULTING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur. R. C. Luxembourg B 108.275.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. La société J.J. SOLUTIONS INC, ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 39707-50;

ici représentée par Monsieur Johny Goossens, consultant, demeurant à Paal (Belgique).

2. La société A.J. SOLUTIONS INC, ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 39707-52;

ici représentée par Monsieur Johny Goossens, prénommé.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier. - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1er. Forme, Dénomination

- 1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.
 - 1.2. La société adopte la dénomination ALL CONSULTING COMPANY S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.



- 2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.
- 2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, pour son propre compte, pour le compte de tiers ou en participation avec ceux-ci:

Le conseil en général et les services dans le domaine de l'informatique et de l'intégration de qualité, la création de logiciel, la formation dans le domaine d'applications de logiciel en donnant des cours, la vente des appareils d'informatiques et outsorcing; l'intermédiaire dans le domaine des services et/ou des biens.

- 3.2. La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.
- 3.3. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée

- 4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 62 (soixante-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

- 6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.
 - 6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

- 10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.
- 10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Il sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.
- 10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

- 11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.
 - 11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.
- 11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.
 - 11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.
- 11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.



- 11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances
 - 11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

- 13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.
 - 13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblé générale.
 - 13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

- 15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.
- 15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

- 16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.
 - 16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier lundi du mois de juin à 13.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale

- 20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- 20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

- 21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social
- 21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.
- 21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation

- 22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.
- 22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23. Disposition générale

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2005. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2006.

49429



Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 62 (soixante-deux) actions comme suit:

1 J.J. SOLUTIONS INC	
Total:	

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille six cents Euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2010:
- a) Monsieur Johny Goossens, consultant, né à Geel (Belgique) le 4 avril 1966, demeurant à B-3583 Paal (Belgique), 115, Tessenderlosesteenweg;
- b) La société J.J. SOLUTIONS INC, ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre acc1;
- c) La société A.J. SOLUTIONS INC, ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre acc2.

Monsieur Johny Goossens, prénommé, est nomme administrateur-délégué, lequel peut valablement engager la société par sa seule signature.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

la société DELAWARE AGENT SERVICES LLC, ayant son siège social à 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 24518-27.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Goossens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, vol. 1485, fol. 60, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 31 mai 2005.

(045364.3/211/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

ProLogis UK LXXIX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: GBP 10.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 86.127.

Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur a/ont été transferé(s) du 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et ce, avec effet au 1er février 2005.

Luxembourg, le 4 mai 2005.

Pour la société

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05464. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044505.3/4287/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.



ELLINGEN PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 105.821.

Extrait des résolutions adoptées en date du 9 mai 2005, lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société

- La démission de Pascale Loewen en tant qu'administrateur de la société a été acceptée. Kalle Norberg, consultant financier, demeurant professionnellement au 41, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été coopté en son remplacement.

Cette cooptation sera soumise aux actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Le Conseil d'Administration sera dorénavent composé comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg;
- Kalle Norberg, consultant financier, demeurant professionnellement au 41, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELLINGEN PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2005, réf. LSO-BF00402. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044454.3/717/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

MIV LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 99.332.

In the year two thousand four, on the fourth of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MIV LUXEMBOURG, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at Luxembourg, incorporated by deed enacted on the 3rd of February 2004, published in the Mémorial C number 406 of April 16th, 2004, inscribed at Luxembourg trade register section B under number 99.332.

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr. Hubert Janssen, jurist, residing at Torgny, Belgium.

The chairman requests the undersigned notary to act that:

- I. The partners present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.
 - III. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. Modification of Article 13 of the Articles of Incorporation.
- 2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

Sole resolution

The meeting decide to modify article 13 of the Articles of Incorporation, to be read as follows:

Art. 13. The company's financial year runs from the 1st of March to the last day of February.

The current financial year will end on the last day of February 2005.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up an duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on' request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le quatre février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.



Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MIV LUXEM-BOURG, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 3 février 2004, publié au Mémorial C numéro 406 du 16 avril 2004, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg section B sous le numéro 99.332.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II. Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'article 13 des statuts.
- 2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 13 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 13. L'exercice social court du premier mars au dernier jour du mois de février.

L'exercice social en cours s'achèvera le dernier jour de février 2005.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, vol. 23CS, fol. 75, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2005.

J. Elvinger.

(044422.3/211/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

MIV LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 99.332.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(044426.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

IKB CorporateLab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 12, rue Erasme. R. C. Luxembourg B 95.897.

EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue le 31 mai 2005 il résulte que l'assemblée a révoqué avec effet immédiat Monsieur Mijno Alessandro Colombo Carnevale de son poste d'administrateur de la Société et a accepté la démission de Madame Paola Pierri de son poste d'administrateur de la Société et la démission de Monsieur Luca Fornoni de son poste d'administrateur de la Société avec effet au 31 mai 2005.

Luxembourg, le 1er juin 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, réf. LSO-BF00514. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044975.3/260/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2005.



SILVER WHALE ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg-Ville, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 108.278.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- LA PARUNIA S.A., société anonyme organisée suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.179,

ici représentée par Monsieur Patrick van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 14 décembre 2004;

2.- LES CADES DE BROMBOR S.A., société anonyme constituée suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98.971,

ici représentée par Patrick Van Hees, prédésigné,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 14 décembre 2004;

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1er. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de SILVER WHALE ENTERPRISES S.A.
 - Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

- Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet d'entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient refinancés entre autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

La société peut également réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle pourrait prendre des participations directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions.

Les actions sont nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.



Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

- Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
- Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.
- Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

- Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

- **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.
 - Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.



Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre	Montant souscrit	Montant libéré
	d'actions	en EUR	en EUR
LA PARUNIA S.A., prénommé	155	15.500,-	3.875,-
LES CADES DE BROMBOR S.A., prénommée		15.500,-	3.875,-
Total:	310	31.000,-	7.750,-

Les 310 actions ont été libérées chacune à concurrence de 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (EUR 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société. La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cent Euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

Monsieur Kornelis Kinsbergen, Directeur, né en Belgique (Anvers) le 29 août 1956, et demeurant au 335, Deurnestraat, B-2640 Mortsel (Belgique).

Monsieur Patrick Cornet, Directeur, né en Belgique (Mortsel) le 9 juin 1958, et demeurant au 78, Krekelenberg, B-2980 Zoersel (Belgique).

LA PARUNIA S.A., société anonyme constituée suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 98.179.

LES CADES DE BROMBOR S.A., société anonyme constituée suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 98.971.

Deuxième résolution

Est appelée la société ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2005, vol. 148S, fol. 60, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 31 mai 2005. J. Elvinger.

(045373.3/211/190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2005.

LOTRAFF S.A., Société Anonyme, (anc. LOGISTIC TRANSPORTS AFFRETEMENTS S.A. (L.T.A S.A.)).

Siège social: L-3440 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 79.509.

L'an deux mil cinq, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme LOTRAFF S.A., (R.C. n° B 79.509), avec siège à Bertrange, constituée sous la dénomination de LOGISTIC TRANSPORTS AFFRETEMENTS S.A. (L.T.A S.A.), suivant acte notarié du 14 décembre 2000, publié au Mémorial C, n° 531 du 13 juillet 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sacha Arosio, employé privé, demeurant à L-5368 Schuttrange. Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à L-4777 Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Paul Diederich; comptable, demeurant à L-8368 Hagen.

Monsieur le Président expose ensuite: Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société de trente et un mille (EUR 31.000,-) euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Transfert du siège social de Bertrange à Dudelange.
- 2 Modification afférente de l'article 1er deuxième phrase des statuts.
- 3. Décharge et démission du conseil d'administration actuellement en fonction.
- 4. Nomination d'un nouveau conseil d'administration.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Bertrange à Dudelange.

L'adresse du siège est: L-3440 Dudelange, 46, avenue Grande-Duchesse Charlotte,

et en conséquence l'article 1er deuxième phrase des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 1er. (première phrase). Le siège social est établi dans la commune de Dudelange. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission du conseil d'administration actuellement en fonction et lui accorde pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.

Le nouveau Conseil d'Administration se compose comme suit:

Administrateurs:

- Madame Roseline Borde; agent de maîtrise, née le 22 mars 1966 à Moulins (F), demeurant à F-17000 St. Georges du bois, 365, rue des Forges
- Madame Catherine Lasserre, employée, née à Rochefort, le 2 juin 1959, demeurant à F-17290 Villeneuve d'Ardilleres, 2, allée des Tilleuls.
- Monsieur Fabrice Drapeau; administrateur de sociétés, né le 13 octobre 1956 à La Rochelle (F), demeurant F-17290 Villeneuve d'Ardilleres, 2, allée des Tilleuls.
- Est reconfirmé comme administrateur-délégué, Monsieur Fabrice Drapeau, préqualifié, lequel peut engager la société par sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à environ huit cents euro.

Dont acte, fait et passé à Steinfort, date qu'en tête.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leur nom prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: P. Diederich, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 mai 2005, vol. 908, fol. 16, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 juin 2005.

G. d'Huart.

(048469.3/207/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

A.M. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage. R. C. Luxembourg B 106.657.

L'an deux mil cinq, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme A.M. CONSULTING INTERNATIONAL S.A.», (R.C. B n° 106.657), avec siège social à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, constituée suivant acte notarié du 18 février 2005, en voie de publication.

La séance est ouverte sous la présidence de: Madame Josée Quintus-Claude, employée privée, demeurant à Pétange. Madame la Présidente désigne comme secrétaire: Monsieur Sacha Arosio; employé privé, demeurant à Schuttrange. L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Franck Coustet, administrateur de sociétés, demeurant à L-2514

Madame la Présidente expose ensuite:

Luxembourg-Kirchberg.

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la société sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Extension de l'objet social et la modification afférente de l'article 4 alinéa 2 (nouveau).
- 2. Transfert du siège social de Bertrange à L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Jean Pierre Sauvage, et modification afférente de l'article 2 alinéa 1er des statuts.
 - 3. Révocation de Monsieur Philippe Maurice comme administrateur et administrateur délégué.
 - 4. Nomination de Monsieur Franck Coustet comme nouvel administrateur et administrateur-délégué.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un paragraphe à l'objet social et en conséquence l'article 4 alinéa 2 est libellé comme suit:

Art. 4. (alinéa 2 nouveau). La facturation de clients en vue d'effectuer du portage salarial, des reversements de commissions, la formation professionnelle, les conseils en prestations informatiques, et les conseils en organisation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de Bertrange à Luxembourg.

L'adresse du siège est: L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage, et en conséquence l'article 2 alinéa premier aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (alinéa 1er). Le siège social est établi à Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale révoque Monsieur Philippe Maurice comme administrateur et administrateur-délégué, et nomme en son remplacement, Monsieur Franck Coustet; administrateur de sociétés, demeurant à L-2514 Luxembourg-Kirchberg, 5, rue Jean-Pierre Sauvage.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cents euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Coustet, S. Arosio, J. Quintus-Claude, G. d'Huart.



Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juin 2005, vol. 908, fol. 25, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 8 juin 2005. G. d'Huart.

(048470.3/207/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

CONCORDIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 12,400.

Registered office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall. R. C. Luxembourg B 107.004.

In the year two thousand and five, on the eight of April. Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ODEWALD PRIVATE EQUITY PARTNERS LP, a limited partnership, incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at RL & F Service Corp., One Rodney Square, 10th and King Streets, Wilmington, Delaware, 1980, duly registered with the Secretary of State of the State of Delaware under the number 0216492, represented by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on April 7, 2005.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned Notary to enact the following:

- I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of CONCORDIUM, S.à r.l. (hereafter referred to as the «Company»), with registered office at 22, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, whose registration with the Luxembourg Trade and Company Register is pending incorporated by deed of the Maître Joseph Elvinger, Notary residing in Luxembourg, on March 14, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil Spécial C.
- II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) represented by four hundred ninety six (496) shares of twenty five Euro (EUR 25.-) each.
 - III. The sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred forty three thousand five hundred seventy five Euro (EUR 343,575.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) to three hundred fifty five thousand nine hundred seventy five Euro (EUR 355,975.-) by the issue of thirteen thousand seven hundred forty three (13,743) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, together with the issue of a share premium of a total amount of three Euro thirty four Cents (EUR 3,34).

Second resolution / Subscription - Payment

The sole shareholder, ODEWALD PRIVATE EQUITY PARTNERS LP, through its proxyholder, declared to subscribe to all the thirteen thousand seven hundred forty three (13,743) new shares and pay them fully up in the amount of three hundred forty three thousand five hundred seventy five Euro (EUR 343,575.-) together with a total share premium amounting to three Euro thirty four Cents (EUR 3.34) by a contribution in kind consisting of the transfer of one share with a nominal value of ninety four thousand Euro (EUR 94,000.-) together with a share premium of two hundred forty nine thousand five hundred seventy eight Euro thirty four Cents (EUR 249.578.34) of TFL INTERNATIONAL GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, with a subscribed share capital of five million Euro (EUR 5,000,000.-) and having its registered office at Weil am Rhein, Germany.

The total value of the contribution in kind is declared to be three hundred forty three thousand five hundred seventy eight Euro thirty four Cents (EUR 343,578.34). The contribution is valued at the net book of the equity of TFL INTERNATIONAL GmbH as at December 31, 2004 and determined by the management of TFL INTERNATIONAL GmbH. This valuation is acknowledged by the sole shareholder of the Company, ODEWALD PRIVATE EQUITY PARTNERS and by the managers of the Company.

Evidence of the transfer of the asset has been given to the undersigned Notary by a copy of a contribution agreement. Said contribution agreement, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company, which will henceforth read as follows:

Art. 6. The share capital is fixed at three hundred fifty five thousand nine hundred seventy five Euro (EUR 355,975) represented by fourteen thousand two hundred thirty nine (14,239) shares of twenty five Euro (EUR 25.-) each.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this capital increase are estimated at approximately eight thousand Euro.



The undersigned Notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the Notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung der gegenwärtigen Urkunde:

Im Jahre zweitausendundfünf, am achten April.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Joseph Elvinger, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

ODEWALD PRIVATE EQUITY PARTNERS, LP, ein «limited partnership», gegründet nach dem Recht des Staates Delaware, Vereinigte Staaten von Amerika, mit Sitz in RL & F Service Corp., One Rodney Square, 10th and King Streets, Wilmington, Delaware, 19801, Vereinigte Staaten von Amerika, eingetragen mit dem Secretary of State des Staates Delaware (USA) unter der Nummer 0216492,

hier vertreten durch Fräulein Rachel Uhl, Juristin wohnhaft in Luxemburg, auf Grund von einer Vollmacht vom 7. April 2005.

Vorerwähnte Vollmacht, nach ne varietur Paraphieren durch den Bevollmächtigten der Vorgeladenen und den amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene, handelnd wie eingangs erwähnt, ersucht den unterzeichneten Notar das Folgende festzulegen:

- I. Die Erschienene ist der einzige Aktionär der Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die in Luxemburg unter dem Namen CONCORDIUM, S.à r.I. (die «Gesellschaft») besteht, mit Gesellschaftssitz in 22, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, deren Eintragung im im Handelsregister Luxemburg anhängig ist, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 14. März 2005, noch nicht im Mémorial C veröffentlicht, statt.
- II. Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-) eingeteilt in vierhundertsechsundneunzig (496) Anteile mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.
 - III. Der einzige Aktionär fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der einzige Aktionär beschließt, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von dreihundertdreiundvierzigtausendfünfhundertfünfundsiebzig Euro (EUR 343.575,-) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausendvierhundert Euro (EUR 12.400,-) auf dreihundertfünfundfünfzigtausendneunhundertfünfundsiebzig Euro (EUR 355.975,-) aufzustocken durch die Schaffung und Ausgabe von dreizehntausendsiebenhundertdreiundvierzig (13.743) neuen Anteilen mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euros (EUR 25,-) pro Anteile und einer Ausgabenprämie in Höhe von drei Euro vierunddreissig Cent (EUR 3,34).

Zweiter Beschluss / Zeinchnung der Aktien - Einzahlung

Der einzige Aktionäre, ODEWALD PRIVATE EQUITY PARTNER, LP, handelnd wie eingangs erwähnt, beschließt alle dreizehntausendsiebenhundertdreiundvierzig (13.743) neuen Anteile mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) zu zeichnen und diese in voller Höhe von dreihundertdreiundvierzigtausendfünfhundertfünfundsiebzig Euro (EUR 343.575,-) sowie die Ausgabenprämie in Höhe von drei Euro vierunddreissig Cent (EUR 3,34) durch eine Sacheinlage einzuzahlen. Die Sacheinlage besteht aus einem Anteil mit einem Nominalwert von vierundneunzigtausend Euro (EUR 94.000,-) sowie einer Ausgabeprämie in Höhe von zweihundertneunundvierzigtausendfünfhundertachtundsiebzig Euro vierunddreissig Cent (EUR 249.578,34) der TFL INTERNATIONAL GmbH, eine Gesellschaft gegründet nach deutschen Recht, mit einem gezeichneten Kapital von fünf Millionen Euro (EUR 5.000.000,-) mit Gesellschaftssitz in Weil am Rhein, Deutschland.

Der Gesamtwert der Sacheinlage wurde auf dreihundertdreiundvierzigtausendfünfhundertachtundsiebzig Euro vierunddreissig Cent (EUR 343.578,34) festgesetzt. Die Sacheinlage wurde von der Geschäftsführung der TFL INTER-NATIONAL GmbH zum Nettobuchwert der Eigenmittel am 31. Dezember 2004 bewertet. Diese Bewertung wurde durch Odewald PRIVATE EQUIY PARTNERS LP bestätigt und durch die Geschäftsführung der Gesellschaft angenommen.

Beweis der Übertragung dieses Aktivpostens ist dem amtierenden Notar durch eine Kopie eines Sacheeinlagevertrages gegeben worden.

Oben erwähnte Sacheeinlagevertrag, nach ne varietur Paraphieren durch den Bevollmächtigten der Vorgeladenen und den amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Dritter Beschluss

Als Folge der vorerwähnten Beschlüsse, wird Artikel 6 der Statuten wie folgt abgeändert:

Das Gesellschaftskapital beträg dreihundertfünfundfünfzigtausendneunhundertfünfundsiebzig Euro (EUR 355.975,-) eingeteilt in vierzehntausendzweihundertneununddreissig Anteile (14,293) mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Honorare und Lasten in welcher Art auch immer die aus der Kapitalerhöhung der Gesellschaft entstanden sind, werden abgeschätzt auf ungefähr acht tausend Euro.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.



Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Der unterzeichnende Notar, der die deutsche und englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch des hieroben genannten Komparenten die gegenwärtige Urkunde in englischen Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäss dem Wunsch desselben Komparenten und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Gezeichnet: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxemburg, le 15 avril 2005, vol. 1475, fol. 87, case 11. - Reçu 3.435,78 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxemburg, den 22. April 2005.

(041311.3/211/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

CONCORDIUM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall. R. C. Luxembourg B 107.004.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

J. Elvinger.

(041313.3/211/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2005.

SECURITE CONCEPT & EQUIPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 66.364.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le onze mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Jean-Pierre Bartha, industriel, né le 11 avril 1958 à F-La Bassée (59) (France), demeurant à F-62000 Arras (France), 20, rue Emile Breton, ici représenté par Monsieur Fernand Sassel, expert comptable, demeurant à Munsbach, en vertu d'une procuration lui délivrée, annexée au présent acte.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à Luxembourg, une société anonyme sous la dénomination de SECURITE CONCEPT & EQUIPEMENT S.A., (R.C.S. N° 66.364) constituée suivant acte notarié du 24 septembre 1998, publié au Mémorial C numéro 875 du 4 décembre 1998 page 41966;
- que le capital social de ladite société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par 1.000 actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune;
- que le comparant soussigné est devenu propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, le comparant soussigné déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de société;
- que le comparant soussigné déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;
- que le comparant soussigné donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire de la société;
 - que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société. Le notaire a donné acte de la liquidation et de la dissolution de ladite société.

Sur ce, il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: F. Sassel, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 mai 2005, vol. 906, fol. 97, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 23 mai 2005.

(041822.3/207/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2005.



COREVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 32.573.

Lors de sa réunion en date du 20 janvier 2005, le Conseil d'administration a:

- pris acte de la démission de Monsieur C. Stiennon de ses fonctions de Directeur Agréé de la société;
- nommé Monsieur Christian Theodose, réassureur, demeurant au Grand-Duché de Luxembourg, à L-8035 Strassen, cité Pescher 20, en qualité de Directeur Agréé de la société pour une durée indéterminée;
- annulé la délégation de pouvoirs de gestion journalière et de représentation de la société en ce qui concerne cette gestion donnée à Monsieur C. Stiennon;
- nommé Monsieur Christian Theodose, comme Administrateur-Délégué, chargé de la gestion journalière et de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion dans les limites suivantes:
- a. Il exerce devant toute juridiction toutes actions judiciaires en défense et représente la société devant toute administration et entreprise publique ou privée;
 - b. Il effectue tous actes de commerce courant nécessaires à la réalisation de l'objet social;
 - c. Il fixe les dépenses courantes d'administration;
- d. Il arrête les inventaires et les comptes à soumettre au Conseil d'Administration en vue de leur présentation à l'Assemblée Générale:
 - e. Il valide tous contrats de réassurance par sa seule signature;
- f. Il signe tous chèques, virements, effets nécessaires au fonctionnement de tous comptes de chèques postaux ou auprès de toute banque, de tous comptes de dépôts dans la limite de ses pouvoirs et selon les modalités définies au point 6 du présent procès-verbal.
- annulé tous les pouvoirs de signature sur comptes bancaires octroyés par le passé et accorde les pouvoirs de signature suivants:
 - Jusqu'à 5.000 EUR ou leur montant équivalent en devises:
 - sous la signature conjointe de Monsieur Christian Theodose et d'un Administrateur;
 - Au-delà de 5.000 EUR ou leur montant équivalent en devises:
 - sous la signature de Monsieur Christian Theodose et de deux Administrateurs.
- donné tous les pouvoirs au porteur de copie ou extrait du procès-verbal du présent Conseil à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05833. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044448.3/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

C.L.E. COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ENTREPRISES, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 9.249.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 12 avril 2005 que:

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Bernard Cols demeurant 20, rue du Vieux Chemin de Namur, B-1340 Ottignies Louvain-La-Neuve a été reconduit pour une durée de trois an venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale d'avril 2008.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Lucien Jung demeurant 27, rue Théodore Eberhard, L-1451 Luxembourg, a été reconduit pour une durée d'un an venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale d'avril 2006.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Robert Gitzinger demeurant 15, rue de la Corniche L-5518 Remich a été reconduit pour une durée d'un an venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale d'avril 2006.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Paul Laplume demeurant 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster a été reconduit pour une durée de trois an venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale d'avril 2008.

Pour extrait conforme

P. Laplume

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2005, réf. LSO-BE07423. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(044460.3/802/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juin 2005.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck